

Cahier de doléances du Tiers État de Gionges-Saint-Ferjeux (Marne)

Doléances de Gionges-Saint-Ferjeux et de Fulaine-Saint-Quentin, seule et unique communauté, pour ¹ envoyer à l'assemblée de Châlons, pour le 12 mars 1789, et de là parvenir en substance aux Etats généraux.

Puisque le Roi, notre maître, veut que nous lui parlions dans l'étendue de notre cœur, nous commençons par lui témoigner toute notre reconnaissance de la confiance qu'il a en nous et de la bonne volonté qu'il désire exercer envers ses peuples.

1. Les impositions ruinent en général les cultivateurs. On devrait avoir, pour le labourage, de la considération ; étant le nerf du royaume, on ne devrait point le laisser affaiblir ; mais le malheur des temps est qu'on incombe sur lui fortement et que les impositions de toutes espèces ne ² sont pas épargnées.

C'est ce qui est une cause de la pauvreté générale des laboureurs qui, en les mettant hors d'état de faire bien valoir, nuit à la population et aux ressources du royaume.

2. Le labourage de nos pays infiniment difficile et dispendieux. Le labourage de Gionges-Saint-Ferjeux et de Fulaine-Saint-Quentin exige beaucoup de monde et beaucoup de bestiaux, savoir : pour une charrue qui ne peut labourer que trente-cinq arpents par socle ou tout au plus quarante, onze bêtes dont six bœufs pour mener la charrue, trois autres mis en relais pour reposer les premiers ; deux chevaux, tant pour herser et rouler les terres que pour charrier fumier et récoltes, et quatre personnes dont deux pour la charrue en même temps, une autre pour les bœufs en relais, et une quatrième pour les chevaux, sans comprendre les personnes nécessaires pour l'entretien du ménage et le soin des autres bestiaux. Si l'on diminue ce train, la culture ne vaut rien et est préjudiciable à l'État comme aux particuliers.

3. Le terrain, quoique dispendieux, n'est pas d'un profit considérable. Une ferme d'une charrue, c'est-à-dire quarante arpents au plus, produit trois cent vingt nombres à huit nombres l'arpent, tant bonnes que mauvaises, ci320 nombres.

Le nombre produit, année commune, un boisseau et demi, mesure de Vertus, pesant trente-cinq livres, ce qui fait quatre cent quatre-vingts, ci..... 480 boisseaux.

Il a fallu d'abord, pour semailles, à quatre boisseaux par arpent, cent soixante, ci..... 160

Pour faucillage à un boisseau trois quarts par arpent font soixante-dix boisseaux, ci..... 70

Pour la dîme à la quatorzième, trente-quatre, ci..... 34

Pour battage à cinq pour cent, vingt-deux, ci..... 22

Reste pour le compte du fermier cent quatre-vingt-quatorze boisseaux, ci..... 194 boisseaux.

Parmi ces grains il y a seigle, méteil, froment, néanmoins en plus grande partie.

¹ être

² lui

Les mars ne sont presque composés que d'avoine et, communément, c'est le même calcul pour la production, ci..... 194

Par conséquent, de tous grains, trois cent quatre-vingt-huit, ci388 boisseaux.

Sur quoi il faut payer le maître, vivre cinq à six personnes au moins, nourrir les chevaux en avoine, payer les impositions, frais de culture ; que peut-il rester, hélas ? Ce qui reste communément, la mendicité !

4. Les fermes sont louées trop chères. Quoique le produit ne compense pas suffisamment le travail et les dépens, néanmoins les fermes sont louées très chères : d'un côté l'avidité des propriétaires, de l'autre la nécessité aux fermiers de s'occuper, voilà l'occasion de cette grande et trop grande cherté³. On exige partout dans nos pays le tiers franc, soit en nature, soit en argent, et ce calcul, qui se rapporte à toutes les années, est le vrai calcul ; il ne reste point de grains pour ainsi dire au laboureur ; ce même laboureur est encore seul chargé de tous les frais et de toutes les impositions : il ne peut plus par conséquent vivre ; aussi comment vit-il ? dans la misère ; il n'a pas, en outre, le même profit de l'industrie que les laboureurs dans les autres pays peuvent avoir, parce que le gros train absorbe tout ; tout se consomme dans la maison.

5. Les domestiques trop chers. Les domestiques gagnent le double qu'il y a vingt ans. On avait un domestique de vingt à vingt-cinq écus, bon laboureur et fort ouvrier. Maintenant le moindre prix est de quarante à quarante-cinq écus. Le mal est général, mais nous nous en ressentons plus que les autres, parce que nous en avons besoin d'un plus grand nombre. De plus, ces gros gains rendent ces domestiques insolents et volontaires, ce qui fait que le maître, qui en a absolument besoin, est seul malheureux, et il est constant que, tout payé, le fermier n'a pas tant de reste, clair et net, que le moindre de ses domestiques.

6. Cherté de toutes les denrées. L'état du labourage n'est pas d'avoir seulement quelques outils dont la dépense faite ne revient pas si souvent ou du moins n'est pas absolument frayable ; il demande des ustensiles en quantité dont la durée n'existe souvent que dans la première épreuve, charrues, herses, voitures, chariots, roues, chaînes de fer, cordages sans nombre, harnais, colliers, brides, contres, lignes, socs, etc. ; il faut avoir affaire à quantité d'ouvriers différents, charrons, maréchaux, bourreliers, cordiers, etc., qui, tous, augmentent leurs ouvrages parce que tous les matériaux qu'ils mettent en œuvre sont augmentés. Ces dépenses nous sont d'autant plus sensibles, qu'étant obligés d'avoir beaucoup de bestiaux pour le même objet, il faut doubler la force de ces ustensiles qui, malgré cela, ne durent pas encore longtemps.

Nous avons aussi un objet essentiel à représenter ; c'est la cherté du sel qui est d'un gros conséquent pour un train tel que les nôtres : il y a des ménages qui en dépensent pour quarante écus et plus dans une année ; c'est un impôt terrible, d'autant plus qu'il nous faut faire six lieues pour s'en procurer, et, qu'argent ou non, il en faut trouver. Ah ! si notre bon Roi pouvait exaucer nos vœux pour une diminution, quelles grâces aurions-nous à lui rendre.

7. Cherté des bestiaux. Tout le monde connaît la cherté des bestiaux ; elle nous est d'autant plus sensible, qu'il nous en faut un grand nombre. D'ailleurs, à quel danger ne sommes-nous pas exposés par rapport à eux, soit par des maladies épidémiques, soit par des maladies ordinaires, soit par les accidents subits et imprévus qui peuvent arriver ; les malheurs journaliers qu'on éprouve ne nous font que trop sentir que notre état est le plus fâcheux et le plus exposé.

Ce qui nous expose encore le plus, c'est la paresse et la malversation de ces domestiques qui conduisent nos bestiaux ; ils les mènent contre nos défenses dans les endroits défendus et nous exposent à des prises considérables qui nous ruinent et nous détruisent. Nous ne sommes pas maîtres de ces malheureux qui sont sans éducation, sans docilité ; le malheur du maître n'en dépend cependant pas moins.

8. Différentes vexations. Il est un genre de vexations de la part des gardes-bois : quand ils sont honnêtes gens, on n'a pas à s'en plaindre ; mais quand ils sont ou malhonnêtes gens ou pauvres, l'on est sûr que les fermiers sont dans la plus grande vexation ; ils sont toujours chez ces mêmes fermiers,

³ Cherté.

ou à manger, ou à demander de l'argent, du grain, du beurre, etc., et tout ce que la nécessité ou leur voracité exigent ; si un fermier se tient ferme et refuse, le lendemain il est sûr d'être pris ; coupable ou non il faut qu'il subisse des rapports, procès, amendes. Ainsi, de part ou d'autre, il est vexé ou du garde qui le ronge, ou des amendes qu'il est obligé de payer.

Il en est un autre de la part des hommes de garnison qui, sous prétexte de faire rentrer les fonds du Roi, comptent des frais souvent à leur mode et s'arrangent de manière à procurer des décharges à quelques-uns, comme il leur plait, pour de là, faire supporter à la communauté des rejets injustes et vexatoires. Tel est un rejet que souffre, cette année, notre communauté qui va à un dix-huitième de la taille principale sans que la communauté ou la municipalité en aient eu connaissance.

9. Privation de beaucoup d'avantages communs en tous pays. Enfin, nous finissons par mettre sous les yeux du Roi une privation presque générale de tous les avantages communs aux différents pays : nous sommes sans presque de pâturages. A Fulaine-Saint-Quentin, il y a quelques prés et il n'y a point de bois. Que faire de ses bestiaux depuis le commencement du printemps jusqu'à la récolte des foin ? A Gionges-Saint-Ferjeux, il y a quelques bois et point de pré ; où mettre les bestiaux quand les grands bois refusent leur herbe ? Grands inconvénients qui font la plus forte de nos inquiétudes. De plus, il n'y a ni charrons, ni maréchaux, ni artisans, ni marchands dans les deux endroits ; quand on a besoin de quelque chose, il faut quitter l'ouvrage, faire deux lieues pour le plus petit besoin, attendre les ouvriers et perdre un temps infini ; encore les chemins sont si mauvais pendant plus de six mois de l'année qu'à peine peut-on aller et venir ; on ne peut pas même sortir en voiture pendant presque tout ce temps, ce qui prive le laboureur d'un petit dédommagement qu'il pourrait se procurer par le charroi.

Les manouvriers, de même, n'ayant que pour un certain temps de l'ouvrage dans le pays, sont obligés d'aller journellement ailleurs, soit à Vertus, soit au Mesnil, pour travailler et revenir tous les jours. Combien de temps perdu ? Combien de fatigues étrangères au travail ? Aussi, ils sont pauvres et deviennent infirmes de bonne heure. Le pays est, enfin, tellement dénué de tout que, pendant près des deux tiers de l'année, il n'y a point de débitants de vins, en sorte que si quelqu'un tombe malade il faut courir à une lieue pour en avoir et exposer le malade à mourir dans l'intervalle : c'est l'ouvrage de la ferme des aides qui empêche ceux qui pourraient⁴ avoir chez eux d'en donner ou prêter une seule bouteille, même dans le cas de nécessité. En un mot, les terroirs ont encore cet inconvénient que les fonds, qui devraient être les plus fertiles et de ressources pour les laboureurs, sont tellement inondés par le séjournement des eaux qu'on ne peut les cultiver ; que si on les cultive, on a le malheur de voir perdre les dépouilles ; qu'ils ne sont pas même propres à des prés parce que la fraîcheur, que l'eau y laisse, déracine les herbes ; d'un autre côté il y a encore des fonds où on a été obligé de faire un fossé depuis le commencement du territoire jusqu'à la fin. On a perdu beaucoup de terrain par ces fossés ; on est obligé de les entretenir et, néanmoins, on n'évite pas encore les inondations qui sont causées par l'écoulement des eaux qui proviennent des montagnes et des bois.

Tels sont les motifs de doléances de la communauté de Gionges-Saint-Ferjeux. On voit que tout tourne en frais chez eux, que le produit n'est presque rien et qu'ils sont accompagnés de tant d'entraves qu'il est impossible qu'ils réussissent.

Aussi, depuis dix-huit ans, on compte six fermiers qui ont été obligés d'abandonner et qui sont réduits à mendier leur pain ; si les temps ne sont pas meilleurs, il y a encore à craindre de nouvelles chutes. Nous espérons que notre bon Roi aura attention à nos représentations ; d'ailleurs nous votons tous, comme de bons citoyens, pour la gloire du Roi, la prospérité de l'État et notre propre bonheur.

⁴ en